



OIC/PFC-42/2013/AF/REP-FINAL

Original: Anglais

**RAPPORT**  
**ET RECOMMANDATIONS DE LA**  
**42<sup>ème</sup> SESSION**  
  
**DE LA**  
  
**COMMISSION PERMANENTE**  
**DES FINANCES**  
  
**DE L'ORGANISATION DE**  
**COOPERATION ISLAMIQUE**

**DJEDDAH, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**

**07-09 MOUHARRAM 1435 H**  
**(10-12 NOVEMBRE 2013)**

**RAPPORT  
ET RECOMMANDATIONS DE LA 42<sup>EME</sup> SESSION  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES FINANCES DE L'ORGANISATION  
DE COOPERATION ISLAMIQUE**

**DJEDDAH, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**

**07-09 MOUHARRAM 1435H  
(10-12 NOVEMBRE 2013)**

1. La Commission Permanente des Finances (CPF) de l'Organisation de Coopération Islamique a tenu sa 42<sup>ème</sup> session, à Djeddah, au Royaume d'Arabie Saoudite, du 07 au 09 Mouharram 1435 H (10-12 novembre 2013).
2. Ont assisté à la réunion les représentants de 37 Etats membres ainsi que ceux du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires, dont les noms figurent sur la liste ci-jointe (**Annexe I**).
3. La réunion a été déclarée ouverte par M. Ali Moussa Mead, Chef de la délégation de la République de Djibouti, en tant que président de la 41<sup>ème</sup> session de la CPF.
4. La réunion a débuté avec la récitation de versets du Saint Coran.
5. S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de Coopération Islamique, le Professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, a ensuite prononcé un discours (**Annexe II**) dans lequel il a d'abord souhaité la bienvenue aux honorables délégués avant de rappeler qu'il avait toujours veillé à participer personnellement aux réunions de la Commission, compte tenu de l'importance de son travail et de l'impact de ses décisions sur la bonne marche de l'Organisation. Le Secrétaire général a mis en exergue l'ambition collective qui anime l'OCI, en général, et la CPF, en particulier, de maintenir la même dynamique pour améliorer la performance de l'Organisation en termes de réalisations et d'activités, une dynamique qui commande, de toute évidence, davantage de coopération, d'interaction et de travail ardu, et qui a eu pour résultat immédiat une prise de conscience de la part des grandes organisations internationales et régionales de l'importance et du poids de l'OCI, à telle enseigne que ces grandes organisations montrent désormais beaucoup de respect pour notre Organisation et manifestent de plus en plus leur volonté de développer des interactions avec elle. Il a, en conséquence, remercié la Commission pour toute sa coopération passée et présente, qui a apporté une contribution des plus significatives dans le domaine du développement et du progrès, et qui a permis à l'OCI de concrétiser de nombreux objectifs qu'elle s'était fixé.

6. Passant en revue les réalisations accomplies au cours des 9 années écoulées, le Secrétaire général a énuméré quelques-uns des acquis majeurs à caractère administratif, en particulier l'harmonisation et la mise à jour de tous les textes réglementaires en vigueur et l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de l'OCI, à travers la souscription à un régime d'assurance-maladie pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles.
7. Le Secrétaire général a, en outre, indiqué que n'étant ni rigide ni figée, et parce qu'elle est engagée dans un processus de développement permanent, durable et efficient, l'Organisation est actuellement impliquée dans une série d'actions tous azimuts pour accomplir les tâches qui lui sont confiées ; ce qui implique nécessairement une augmentation conséquente du Budget à la lumière de ces développements et des besoins de l'Organisation.
8. Le Secrétaire général a, en conclusion, rendu grâce à Dieu le Tout-Puissant pour avoir gratifié les musulmans du lien indéfectible de solidarité islamique, qui a été confirmé par le quatrième Sommet islamique extraordinaire, tenu à la Mecque, durant les jours bénis du 26 et 27 du mois de Ramadan de l'année écoulée.

#### **Election du Bureau**

9. La Commission a approuvé la composition du Bureau de sa 42<sup>ème</sup> session, qui se présente comme suit :

Président	:	République de Guinée
Vice-présidents	:	République du Soudan République du Bangladesh Etat de Palestine
Rapporteur	:	République de Djibouti.

10. La réunion a été présidée par l'Ambassadeur Djigui CAMARA de la République de Guinée, en sa qualité de Président de la 42<sup>ème</sup> session de la CPF et chef de la délégation de la République de Guinée. Après avoir déclaré la séance ouverte, il a souhaité la bienvenue aux participants et adressé ses remerciements au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdelaziz et au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour leur soutien constant à l'OCI, formant le vœu de voir la présente session couronnée de succès.

#### **Ordre du Jour**

11. Après avoir ajouté un nouveau point à l'ordre du jour proposé par le Chef de la délégation de la République Islamique d'Iran, la Commission a adopté son Ordre du Jour et son Programme de Travail, (**Annexe III**).

12. La Commission a examiné de manière exhaustive les différents points inscrits à l'ordre du jour de la session. Au terme de délibérations approfondies, elle a pris les décisions suivantes :

**34<sup>ème</sup> rapport de l'Organe de Contrôle Financier**

13. La Commission a examiné le 34<sup>ème</sup> rapport de l'Organe de Contrôle Financier (OCF) concernant les comptes de clôture du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2012. La Commission a également pris note des réponses et des éclaircissements fournis par le Secrétariat général et ses organes subsidiaires aux observations de l'OCF.

14. Au terme de débats prolongés autour de ce rapport et après avoir pris note des réponses et éclaircissements fournis par le Secrétariat général et ses organes subsidiaires, la Commission a approuvé le rapport de la 34<sup>ème</sup> session de l'OCF (Annexe IV) et les réponses du Secrétariat général avec les recommandations suivantes :

- La Commission a demandé au Secrétariat général et à ses organes subsidiaires de se plier aux recommandations formulées par l'OCF dans son 34<sup>ème</sup> rapport, s'agissant tout particulièrement :
  - i) Du transfert sur le compte de réserves de l'excédent résultant de l'augmentation des ressources par rapport aux dépenses dans les comptes de clôture des exercices précédents.
  - ii) De la nomination des membres du personnel conformément aux règles et statuts de l'OCI en informant dument les Etats membres des postes devenus vacants. Le recrutement doit respecter le principe de la répartition géographique et les critères de compétence et du prorata des contributions des Etats membres ; et le Secrétariat général doit informer les Etats membres ayant soumis les demandes de leurs candidats de la décision finale prise à leur sujet.
- La Commission a décidé d'ajouter un nouveau chapitre dans le rapport de l'OCF sous le titre : « Evaluation de la conformité ». Cette décision vise à fournir aux États membres un rapport sur le degré de respect du Secrétariat général et des organes subsidiaires des recommandations du FCO.
- La Commission a demandé au Secrétaire général de préparer une étude exhaustive sur les effectifs du Secrétariat Général et de ses organes subsidiaires, afin de restructurer le processus de recrutement du personnel, et d'avoir ainsi une image claire

sur les critères de la répartition géographique, de la compétence et du prorata des contributions des États membres, et de soumettre son rapport à la 43<sup>ème</sup> session de la CPF.

### **Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur l'état financier des arriérés**

15. La Commission a pris note des efforts déployés par le Secrétaire général pour le recouvrement des arriérés et appelé à la poursuite des contacts de haut niveau et du dialogue avec les États membres, y compris par le biais des correspondances officielles, en vue de remédier à cette situation, tout en incitant les États membres en défaut à honorer leurs obligations financières moyennant le règlement de leurs arriérés accumulés respectifs à l'égard du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires. La Commission a pris note du rapport sur l'état financier des arriérés soumis par le Secrétariat général et en a approuvé les propositions visant à parfaire les méthodes de recouvrement.
16. La Commission a appelé les États membres à s'acquitter de leurs contributions à l'échéance pour permettre au Secrétariat général et à ses organes subsidiaires de mener à bien leurs programmes d'activités respectifs dans les délais voulus et avec toute l'efficacité requise.

### **Rapport de la cinquième session du Groupe Intergouvernemental d'Experts (IGGE) sur les règles et règlements de l'OCI.**

17. La Commission a examiné et a ensuite recommandé le rapport de l'IGGE avec les amendements /clarifications à apporter au Statut du Personnel de l'OCI (Annexe V) et le nouveau chapitre à inclure dans le Règlement Financier de l'OCI en tant que chapitre XI, sous le titre « Règles de gestion financière régissant les opérations humanitaires de l'OCI sur le terrain » (Annexe VI).
18. La République Islamique d'Iran est reconnaissante à l'IGGE pour avoir soumis les amendements proposés au Statut du Personnel en un seul paquet, ce que la délégation iranienne a considéré comme une démarche louable. La délégation a souligné que les modifications trop fréquentes ont un impact négatif sur la stabilité des règlements, qui sont importants pour le bon fonctionnement durable de l'Organisation. Elle a ajouté cependant qu'indépendamment de certaines lacunes dans le projet proposé, elle se joignait au consensus en espérant que le résultat de cet effort dispensera la CPF de la corvée de devoir examiner à chaque fois de nouveaux amendements au Statut du Personnel au moins pour un bon nombre d'années à venir.

## **Budgets de l'OCI pour l'exercice financier 2013**

### **A) Budget du Secrétariat général :**

19. La Commission a examiné le projet de budget soumis par le Secrétariat général pour le compte de l'exercice 2014. Ayant pris note des interventions et des délibérations exhaustives en même temps que des clarifications et explications fournies par le Secrétariat général, la Commission a décidé ce qui suit :

- Le budget du Secrétariat général proposé au titre de l'exercice 2014 est adopté pour un montant total de 31.000.000,00 de dollars américains, (soit une augmentation de 3,12% par rapport au plafond de budget de l'exercice 2013), se répartissant comme suit :

<b>Code</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Dollars américains</b>
1000	Charges du personnel	22.230.000
2000	Dépenses récurrentes	1.775.000
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	495.000
4000	Programmes d'activités	6.500.000
	<b>Total</b>	<b>31.000.000</b>

- Le budget ci-dessus ne comprend pas de fonds de budget supplémentaire alloués à l'ouverture de deux bureaux régionaux.

20. La délégation du Koweït a demandé que, dès son approbation définitive par la 40<sup>ème</sup> session du CMAE, le Secrétariat général devra tenir compte de la création d'un poste de Secrétaire Général Adjoint aux affaires administratives et financières dans son budget pour l'exercice 2014.

### **B) Budgets des Organes Subsidiaires :**

21. Après examen des projets de budget des organes subsidiaires, la Commission a recommandé leur adoption au titre de l'exercice 2014, comme suit :

#### **Fonds de Solidarité Islamique (FSI) - Djeddah**

22. Le budget du Fonds de Solidarité Islamique pour l'exercice 2014, qui s'élève à la somme de 1.260.000,00 dollars américains, (sans augmentation par rapport au budget 2013) est adopté comme suit :

Code	Chapitre	Dollars américains
1000	Charges du personnel	923.900
2000	Dépenses récurrentes	175.100
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	80.000
4000	Réunions des départements	59.000
5000	Programmes d'activités	22.000
	<b>Total</b>	<b>1.260.000</b>

**Académie Islamique Internationale du Fiqh (AIIF) - Djeddah**

23. Le budget alloué à l'Académie islamique internationale du Fiqh à Djeddah pour l'exercice 2014 qui s'élève à un montant total de 2.850.000,00 dollars américains, (avec une augmentation de 3,6% par rapport au budget 2013) est adopté comme suit :

Code	Chapitre	Dollars
1000	Charges du personnel	2.329.000
2000	Dépenses récurrentes	139.000
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	55.000
4000	Conférences et réunions	72.000
5000	Programme d'activités	225.000
	<b>Total</b>	<b>2.850.000</b>

**Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales  
Et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIIC) - Ankara**

24. Le budget du Centre de Recherche Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamique à Ankara, pour l'exercice 2014, a été adopté pour un total de 3.473.000 dollars américains, (avec une augmentation de 5% par rapport au budget 2013) et se répartit comme suit :

Code	Chapitre	Dollars
1000	Charges du personnel	1.900.500
2000	Dépenses récurrentes	235.000
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	65.000
4000	Conférences et réunions	489.000
5000	Programme d'activités	783.500
	<b>Total</b>	<b>3.473.000</b>

**Centre de Recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques  
(IRCICA) - Istanbul**

25. Le budget du Centre de Recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA) à Istanbul, pour l'exercice 2014 a été adopté pour un total de 4.630.500 dollars américains (soit une augmentation de 5% par rapport au budget de 2013), se répartissant comme suit :

<b>Code</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Dollars</b>
1000	Charges du personnel	2.623.500
2000	Dépenses récurrentes	350.000
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	127.800
4000	Conférences et visites officielles	130.000
5000	Programme d'activités	1.398.700
	<b>Total</b>	<b>4.630.500</b>

**Université Islamique de Technologie  
(UIT) - Dhaka**

26. Le budget de l'Université Islamique de Technologie (UIT) à Dhaka, pour l'exercice 2014 a été adopté pour un total de 4.464.000 dollars américains, (soit une augmentation de 5% par rapport au budget de l'exercice 2013), se répartissant comme suit :

<b>Code</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Dollars</b>
1000	Charges du personnel	2.978.740
2000	Dépenses récurrentes	295.500
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	200.000
4000	Conférences et réunions	62.000
5000	Programme d'activités	927.760
	<b>Total</b>	<b>4.464.000</b>

27. La Commission a décidé de soumettre la question de la création du Fonds Waqf de l'UIT à un Groupe Intergouvernemental d'Experts à composition non limitée (IGGE) qui soumettra son rapport à la 43<sup>ème</sup> session de la CPF pour décision finale.

**Centre Islamique pour le Développement du Commerce  
(CIDC) - Casablanca**

28. Le budget du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) à Casablanca, pour l'exercice 2014, a été adopté pour un total de



2.415.000 dollars américains, (soit une augmentation de 5% par rapport au budget de l'exercice 2013), se répartissant comme suit :

Code	Chapitre	Dollars
1000	Chagres du personnel	1.250.000
2000	Dépenses récurrentes	145.000
3000	Acquisition et renouvellement d'actifs	205.000
4000	Conférences et visites officielles	50.000
5000	Programme d'activités	765.000
	<b>Total</b>	<b>2.415.000</b>

### **Rapport de la réunion du Comité consultatif sur l'étude du modèle de budgétisation-programme appliqué par le système des Nations unies :**

29. La Commission a pris note des explications fournies par le Secrétariat général et a proposé d'ajouter le texte suivant à la résolution issue de la réunion de la CPF: « Conformément à la résolution N ° 5/39-AF de la 39<sup>ème</sup> session du CMAE sur le rapport de la réunion du Comité consultatif sur l'étude de budgétisation-programme basée sur le système des Nations Unies, demander au secrétariat général de procéder, avec l'aide des États membres intéressés, à une étude plus approfondie et de soumettre ses conclusions à la 43<sup>ème</sup> session de la CPF. »

### **Observations générales**

30. La Commission a appelé le Secrétariat général et ses organes subsidiaires à se conformer strictement au règlement et à veiller à appliquer les procédures en vigueur au sein de l'Organisation.
31. La Commission a déclaré qu'elle n'examinera dans l'avenir aucune augmentation budgétaire sans une requête préalable de l'organe concerné.

### **Réserves**

#### **La Jordanie a émis une réserve sur sa contribution au budget de l'OCI**

32. Le Royaume Hachémite de Jordanie réaffirme le point 1 de la résolution 2/31-AF, adoptée par la 31<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, tenue du 14 au 16 Juin 2004, qui a approuvé le rapport de la 32<sup>ème</sup> Session de la Commission Permanente des Finances, qui s'est réunie à Djeddah du 28 au 31 Mars 2004, contenant les réserves du Royaume Hachémite de Jordanie sur l'augmentation de sa quote-part au budget de l'OCI et de ses organes subsidiaires.

Conformément à l'article 29-1 de la Charte de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI), qui stipule que les contributions des États

membres sont déterminées en fonction de leur PNB , et en accord avec une étude préparée par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIK ) à Ankara, qui a révélé que , selon l'article 29-1 de la Charte de l'OCI, la contribution du Royaume Hachémite de Jordanie devrait être de 0,588 % et non pas 1%. En conséquence, la Jordanie s'est engagée à verser sa contribution au budget de l'OCI et de ses organes subsidiaires sur la base de 0,588 %, et ce conformément à la Charte.

### **Motion de Remerciements :**

33. La Commission a adressé ses remerciements au Président et aux membres de l'Organe de Contrôle Financier pour les efforts qu'ils ont investis dans l'élaboration du rapport de l'Organe et la vérification des comptes du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires.
34. Aux termes des travaux de la réunion, le président de la Commission a adressé ses vifs remerciements à l'ensemble des délégations pour leur pleine coopération. Il a également adressé, au nom de toutes les délégations, ses remerciements sincères et exprimé ses sentiments de gratitude à Son Excellence le Secrétaire général et aux responsables du Secrétariat général pour les excellentes dispositions et facilités mobilisées afin de garantir le bon déroulement des travaux de la session.
35. La Commission a également félicité le Secrétariat général pour l'envoi des documents de travail de la 42<sup>ème</sup> session de la CPF en temps utile et aussi pour avoir posté ces mêmes documents sur le site Web de l'OCI. Elle a demandé à ce que cette même procédure soit suivie à l'avenir.
36. La Commission a exprimé sa profonde gratitude au Président de la session pour le talent avec lequel il avait conduit les travaux. Elle a également adressé ses remerciements aux autres membres du Bureau pour leur soutien et leur coopération.
37. La Commission a adressé un télégramme de remerciements et de considération au Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, pour le soutien constant qu'il accorde à l'Organisation. Elle a également exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie Saoudite pour leur généreuse hospitalité et l'accueil chaleureux réservé à tous les délégués.

Djeddah, le 12 Novembre 2013